

# On voit loin pour notre monde



Mémoire de la FQM sur le projet de loi n° 77

## Loi sur l'immigration au Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC  
COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

27 janvier 2016



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



## **LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et municipalités régionales de comté (MRC) membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses cinq commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

### **MISSION**

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

### **VISION**

La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

### **VALEURS**

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Commentaires généraux .....</b>	<b>1</b>
<b>1. La régionalisation de l'immigration : une responsabilité collective et partagée .....</b>	<b>2</b>
1.1. La mise en valeur des régions en tant que milieux de vie accueillants .....	2
1.2. L'immigration et les besoins en emploi des régions .....	2
1.3. La nouvelle gouvernance régionale de proximité et la régionalisation de l'immigration.....	3
1.4. Partenariat FQM – Place aux jeunes en région en appui aux démarches de valorisation des régions.....	4
<b>2. La reconnaissance de compétences .....</b>	<b>5</b>
<b>3. L'accueil des réfugiés et le rôle des régions .....</b>	<b>5</b>
3.1. L'accueil des réfugiés syriens.....	5
<b>Recommandations de la FQM .....</b>	<b>6</b>



## Commentaires généraux

De façon générale, la FQM accueille favorablement le projet de loi n° 77 : Loi sur l'immigration au Québec.

Toutefois, la FQM regrette que celui-ci ne souligne pas suffisamment l'importance de la régionalisation de l'immigration.

L'engagement du gouvernement du Québec en faveur de l'immigration est important, particulièrement en regard de la question démographique propre au Québec, qui afflige plus spécifiquement les régions où les besoins en main-d'œuvre sont importants.

À ce projet de loi, doit suivre une nouvelle politique en matière d'immigration ainsi qu'un plan d'action assurant sa mise en œuvre. C'est dans cette perspective que les commentaires et recommandations de la FQM sont formulés en abordant la question de la régionalisation de l'immigration, qui ne figure pas explicitement dans le projet de loi.

La FQM appuie ainsi la vision de la ministre d'inclure, dans l'objet du projet de loi, la dimension *diversité* et *inclusion* en remplacement de *communautés culturelles*. Ce changement ajoute une vision, lance un message d'inclusion et de reconnaissance de l'apport de la diversité à la société québécoise associée à l'accueil des immigrants de communautés culturelles diversifiées.

Ceci dit, il existe une grande absence dans le projet de loi : celle de la nécessité de tenir compte de la régionalisation de l'immigration, et ce, tant en ce qui concerne la planification que l'intégration des nouveaux arrivants.

Ainsi, les commentaires de la FQM porteront plus spécifiquement sur le CHAPITRE V et la contribution du milieu municipal à la détermination des critères de sélection liés à la déclaration d'intérêt ainsi que sur le CHAPITRE XIV modifiant les fonctions du ministre décrites dans la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans l'identification des besoins permettant de contribuer à la prospérité du Québec y incluant les régions.



## **1. La régionalisation de l'immigration : une responsabilité collective et partagée**

### **1.1. La mise en valeur des régions en tant que milieux de vie accueillants**

La FQM croit que l'immigration doit être gérée au Québec dans un esprit de décentralisation.

Les régions font face à des enjeux démographiques d'importance : baisse du taux de natalité, vieillissement de la population, pénurie de main-d'œuvre importante dans plusieurs régions du Québec. L'immigration est devenue, dans ce contexte, essentielle au développement des régions ainsi qu'à la vitalité des territoires.

L'accueil des nouveaux arrivants, qu'ils soient du Québec ou immigrants, est un atout essentiel au dynamisme des régions. Les municipalités, les MRC et leurs partenaires en sont bien conscients et travaillent en partenariat afin d'offrir un milieu de vie accueillant et attrayant pour attirer de nouveaux arrivants.

En plus des opportunités d'emploi, rappelons que les régions offrent un milieu de vie, un cadre de vie appréciable, propre au caractère particulièrement rural des régions.

### **1.2. L'immigration et les besoins en emploi des régions**

La FQM salue la volonté gouvernementale de rapprocher les besoins en emploi et l'immigration en visant une meilleure adéquation entre la déclaration d'intérêt et les critères d'invitation déterminés par le ministre, tels que définis à l'article 43.

Il est impératif de mieux faire connaître aux immigrants les opportunités d'emploi et les opportunités d'affaires. Il faut rappeler que les régions sont génératrices d'emplois et offrent un cadre propice à l'innovation sans négliger les opportunités de relève d'entreprises qui seront de plus en plus nombreuses dans les années à venir.

Il faudra cependant s'assurer de bien communiquer ces nouvelles pratiques à l'ensemble des employeurs et des organisations de soutien au développement local sur le territoire du Québec, dont les MRC, afin que tous puissent tirer parti de ce développement dans l'adéquation entre les besoins en main-d'œuvre et l'immigration.



**Ainsi,**

**La FQM demande que soit inscrite dans le projet de loi l'obligation de la ministre d'inclure dans sa planification pluriannuelle un volet consacré à la régionalisation de l'immigration.**

**La FQM recommande que soient spécifiquement identifiés les besoins des régions dans les orientations pluriannuelles ainsi que dans le plan annuel d'immigration que doit élaborer la ministre.**

**La FQM souhaite que soit déployée une démarche qui rejoindra l'ensemble des milieux dans l'identification des besoins. C'est pourquoi la FQM recommande que le milieu municipal soit étroitement associé au processus d'identification des besoins en matière d'emploi et de main-d'œuvre en amont de l'élaboration du plan annuel d'immigration.**

### **1.3. La nouvelle gouvernance régionale de proximité et la régionalisation de l'immigration**

La FQM demeure consciente que l'intégration réussie de nouveaux arrivants et d'immigrants est le fait de plusieurs facteurs qui sont liés à la présence d'une culture d'inclusion, d'ouverture et d'accueil.

Il est important de rappeler que le gouvernement du Québec a confié à la MRC la compétence en développement local et régional en modifiant la Loi sur les compétences municipales à la section IV du chapitre III. Au nouvel article 126.2, il est bien dit qu'une « municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. »

Le présent projet de loi, à l'article 41, prévoit qu'un ressortissant étranger doit déposer une déclaration d'intérêt à séjourner ou à s'établir au Québec au ministre de l'Immigration. Le ministre invite les ressortissants à présenter une demande de sélection qui répond aux critères de sélection déterminés. Un critère d'invitation peut être un métier, une formation ou une région de destination (article 43).

La FQM et ses membres peuvent jouer un rôle important et épauler la ministre dans l'identification des critères de sélection par territoire et par région.

Ainsi, en appui à ce qui est indiqué à l'article 106 du projet de loi, modifiant l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion, concernant les fonctions du ministre, la FQM peut :

- collaborer à l'identification des besoins des régions, des municipalités et des MRC;
- contribuer au développement d'offres de services d'accueil puisque les immigrants arriveront nécessairement dans une municipalité et que celle-ci souhaite contribuer à la pleine participation des personnes immigrantes dans leur communauté.

La MRC peut être l'échelle de concertation et de coordination de l'accueil des personnes immigrantes sur leur territoire.

Le dynamisme de ces milieux repose souvent sur le leadership d'élus, de citoyens et d'organismes. Il importe de les soutenir et de les valoriser en leur permettant de se concerter avec les acteurs d'autres milieux qui ont vécu des succès et des défis dans ce travail.

**La FQM demande à ce que la loi prévoit que les instances municipales, dont les MRC, soient formellement reconnues en tant que partenaires privilégiés dans l'identification des critères de sélection par territoire et par région.**

#### **1.4. Partenariat FQM – Place aux jeunes en région en appui aux démarches de valorisation des régions**

La FQM a conclu une entente de partenariat avec l'organisme Place aux jeunes en région (PAJR) sur la base de vision commune en matière d'accueil des jeunes en région et d'occupation dynamique des territoires.

PAJR est un réseau décentralisé présent sur l'ensemble du territoire qui travaille à la migration de jeunes diplômés dans les régions du Québec dans un esprit de valorisation des potentiels présents dans les régions.

PAJR a été appelé à développer une expertise en matière de régionalisation de l'immigration au cours des dix dernières années avec l'augmentation significative du nombre de jeunes diplômés issus de l'immigration qui souhaitent s'établir dans les régions du Québec.

PAJR représente, pour le milieu municipal, un partenaire de premier plan dans la mise en valeur des régions auprès de la relève. Celui-ci favorise la concertation des milieux par ses *plans d'action locaux pour la migration*, faisant de nos communautés des collectivités accueillantes.

## 2. La reconnaissance de compétences

La reconnaissance des acquis n'est pas du ressort des municipalités et des MRC, mais est vivement souhaitée par le milieu municipal et tous les partenaires travaillant au développement économique, et ce, depuis trop d'années.

**En ce sens, la FQM appuie les modifications présentées à l'article 108 du projet de loi visant à faciliter la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que les équivalences des diplômes obtenus et des études effectuées également à l'étranger.**

## 3. L'accueil des réfugiés et le rôle des régions

### 3.1. L'accueil des réfugiés syriens

Les membres de la FQM sont très sensibles à la situation des réfugiés syriens et souhaitent participer à l'effort collectif afin que soient accueillis des réfugiés dans toutes les régions du Québec.

La FQM est bien consciente qu'à leur arrivée, des infrastructures d'importance ainsi qu'un accompagnement spécialisé sont nécessaires, considérant leur niveau de grande souffrance sans oublier la barrière de la langue.

Ainsi, la régionalisation de l'accueil des réfugiés ne pourra se faire avant plusieurs mois. Cependant, cette régionalisation doit déjà être réfléchie et planifiée.

La FQM se dit prête à collaborer avec le gouvernement du Québec afin de contribuer à l'accueil des réfugiés syriens dans les régions du Québec, et ce, en partenariat avec les organismes du milieu, afin que l'intégration de ces populations puisse se faire le plus facilement possible.

La FQM s'engage à faire le relais entre le gouvernement et ses membres prêts à accueillir des réfugiés syriens.

**Ainsi, la FQM demande à ce que la loi prévoie qu'elle soit associée aux discussions avec le gouvernement quant à la planification des plans d'accueil régionaux qui s'élaboreront.**

Avant de conclure, la FQM salue le travail du gouvernement dans les dernières semaines en regard de l'accueil des réfugiés. Le Québec a encore prouvé son caractère accueillant.

## Recommandations de la FQM

La FQM est convaincue que le milieu municipal a un rôle important à jouer dans la question de la régionalisation de l'immigration et est prête à s'engager en regard de cette question.

Les régions sont habitées et animées par des citoyens et citoyennes de cœur, ouverts, généreux et accueillants, comme nous venons de l'illustrer dans le cadre de l'accueil des réfugiés syriens tout comme dans bien d'autres exemples d'intégration réussie d'immigrants dans les régions du Québec.

Les régions sont faites de communautés accueillantes. Ces milieux peuvent jouer un rôle important en regard de la décentralisation de l'immigration et, incidemment, en regard d'une occupation dynamique et vitalisée du territoire québécois.

**Ainsi la FQM recommande que la notion de contribution à la vitalité des territoires et la volonté gouvernementale de décentraliser l'immigration fassent partie intégrante de ce projet de loi.**

En ce sens, la FQM recommande,

**Que soit inscrite dans le projet de loi l'obligation de la ministre d'inclure dans ses orientations et sa planification pluriannuelle un volet consacré à la régionalisation de l'immigration.**

**Que la régionalisation de l'immigration fasse partie intégrante du projet de loi dans les phases de planification de l'immigration, d'identification des besoins et des critères de sélection ;**

**Que le milieu municipal soit étroitement associé au processus d'identification des besoins en matière d'emploi et de main-d'œuvre en amont de l'élaboration du plan annuel d'immigration.**

**Que les instances municipales, dont les MRC, soient formellement reconnues en tant que partenaires privilégiés dans l'identification des critères de sélection par territoire et par région et y soient étroitement associées.**



**La FQM appuie les mesures prévues au projet de loi qui faciliteront la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que les équivalences des diplômes obtenus et des études effectuées également à l'étranger.**

**La FQM rappelle sa demande d'être associée aux discussions avec le gouvernement quant à la planification des plans d'accueil régionaux des réfugiés syriens qui s'élaboreront.**

**Résolution adoptée par le C. A. de la FQM, le 3 décembre 2015**

**CONSIDÉRANT** la situation vécue par les réfugiés syriens victimes d'un conflit entre le régime de Bachar Al-Assad et le groupe armé État islamique qui a fait plus de 240 000 morts depuis le début 2011 et 4 millions de réfugiés;

**CONSIDÉRANT** la mobilisation internationale en réponse à l'appel à l'aide des pays limitrophes qui ont accueilli dans des camps de réfugiés ces millions de Syriens fuyant leur pays;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du gouvernement canadien d'accueillir 25 000 réfugiés syriens d'ici le 31 décembre 2015, délai maintenant prolongé jusqu'à la fin du mois de février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont prêtes à accueillir des réfugiés dans les régions tout en étant bien conscientes qu'à leur arrivée, des infrastructures d'importance ainsi qu'un accompagnement spécialisé seront nécessaires considérant leur niveau de grande souffrance sans oublier la barrière de la langue et que, par conséquent, la régionalisation de l'accueil des réfugiés ne pourra se faire que dans une deuxième phase d'intégration;

**CONSIDÉRANT QUE** la position de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en regard de l'immigration a toujours été favorable et qu'un des enjeux pour les régions est de mieux faire connaître aux immigrants les opportunités d'emploi et les opportunités d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accueil des nouveaux arrivants, qu'ils soient du Québec ou immigrants, est une dimension essentielle au dynamisme des régions et que les municipalités et MRC en sont bien conscientes et y travaillent activement en offrant des milieux de vie accueillants et attrayants;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a signé une entente de partenariat avec l'organisme Place aux jeunes en région (PAJR) en matière d'accueil des jeunes en région, dont les actions incluent également l'accueil de jeunes immigrants dans nos territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM convoquait une réunion extraordinaire de la *Commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie* afin de recommander aux membres du conseil d'administration une position en regard des réfugiés syriens;

**Il est proposé par** : **M. Gilbert Pigeon**

**Et appuyé par** : **M. Hervé Blais**

**QUE** la FQM se dise prête à collaborer avec le gouvernement du Québec afin de contribuer à l'accueil des réfugiés syriens dans les régions du Québec, et ce, en partenariat avec les organismes du milieu, afin que l'intégration de ces populations puisse se faire le plus facilement possible;

**QU'**à cette fin, la FQM demande d'être associée aux discussions avec le gouvernement quant à la planification des plans d'accueil régionaux qui s'élaboreront;

**QUE** la FQM s'engage à faire le relais entre le gouvernement et ses membres prêts à accueillir des réfugiés syriens.



fqm.ca

2954, boul. Laurier, bur. 560  
Québec (Québec)  
G1V 4T2

T 418 651-3343  
**Sans frais** 1 866 951-3343  
F 418 651-1127